

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES**

**-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 28 octobre 2025**

Date des convocations  
28/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

**Nombre de membres :**

Convoqués : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

**Etaient présents** : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, THEVENET Marion, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, Mrs MILLET Jean-Michel, BLONDEAU Philippe

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 : CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte la décision modificative suivante

<b>Décisions modificatives - CCAS DE CHAUFFAILLES - 2025</b>			
<b>DM 1 - DM 1 AUGMENTATION CREDITS AU 012 - 28/10/2025</b>			
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Fonction - Opération</b>		<b>Montant Article(Chap) - Fonction - Opération Montant</b>	
60628 (011) : Autres fournitures non stockées - 020	-556,00		0,00
6288 (011) : Autres - 020	-1 200,00		0,00
64111 (012) : Rémunération principale - 020	1 756,00		0,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

**Vote : unanimité**

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

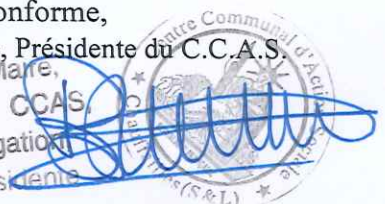
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

P/Mme le Maire,

Présidente du CCAS,

et par délégation

La Vice-Présidente



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES**

**-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 28 octobre 2025**

Date des convocations : 28/10/2025

Nombre de membres :  
Convoqués : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

**Etaient présents** : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, THEVENET Marion, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, Mrs MILLET Jean-Michel, BLONDEAU Philippe

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 : SERVICE DES AIDES A DOMICILE**

Après en avoir délibéré; le Conseil d'Administration accepte la décision modificative suivante :

<b>Décisions modificatives - SERVICE D'AIDE A DOMICILE CHAUFFAILLES - 2025</b>			
<b>DM 2 - DM 2 - 28/10/2025</b>			
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
003 (003) : Excédent prévisionnel d'investissement	6 143,54		0,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>6 143,54</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article(Chap) - Opération</b>	<b>Montant</b>
002 (002) : Déficit de fonctionnement reporté	-7 107,12	002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	30 952,00
	0,00	6419 (018) : Remboursements /rémunérat. personnel non médical	-837,12
	0,00	7331411 (017) : Tarif horaire	4 000,00
	0,00	7488 (018) : Autres	10 048,00
	0,00	7588 (018) : Autres produits divers de gestion courante	-51 270,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>-7 107,12</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>-7 107,12</b>

**Vote : unanimité**

LES MEMBRES PRESENTS Maire

Pour copie conforme, du 02/11/2025

Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

et par La Vice-Présidente

Mme (S&L)

Centre Communal d'Action Sociale

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 octobre 2025

Date des convocations  
28/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

**Nombre de membres :**

Convoqués : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

Etaient présents : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, THEVENET Marion, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, Mrs MILLET Jean-Michel, BLONDEAU Philippe

**OBJET : ENGAGEMENT DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DANS LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE – MISE EN ŒUVRE D'UNE SOLUTION DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISE) COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTE (REFERENCEE SEGUR) - ESMS NUMERIQUE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**

Le numérique constitue un levier structurant pour les établissements sociaux et médico sociaux et un outil fondamental de l'approche du parcours de l'utilisateur. Le projet « ESMS numérique » en tant que programme Ségur Numérique s'intègre parfaitement dans le développement des outils numériques des ESMS (Etablissement Sociaux Médico-Sociaux).

Ce projet, porté et financé par l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et l'ARS (Agence Régionale de Santé), vise donc à généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS. L'objectif principal est de favoriser, de fluidifier et de sécuriser le partage d'informations entre les professionnels et l'utilisateur.

Tous les services et établissements du secteur social et médico-social sont éligibles au Programme ESMS numérique : SAD, Résidence Autonomie, CCAS...

Pour bénéficier du programme, les établissements doivent se regrouper et former un groupement (appelé grappe) de 15 ESMS minimum dans le but d'acquérir un outil numérique (le plus souvent un logiciel métier).

Cette grappe permet de mutualiser les efforts et les moyens afin de mettre en œuvre la transition numérique. Chaque grappe doit être portée par un porteur de projet.

Le porteur de projet est un établissement ou un organisme gestionnaire qui assume la responsabilité administrative, financière et organisationnelle de la grappe. Il est également l'interlocuteur direct de l'ARS et de l'ANS.

Le financement repose sur une enveloppe nationale dédiée au Ségur Numérique et repose sur deux volets :

**-Volet investissement principal :** il s'agit d'une aide financière d'outil numérique comme un logiciel métier.

**-Volet d'accompagnement :** il s'agit d'une prise en charge des coûts liés à la formation des professionnels.

Il semble donc intéressant pour la Résidence Autonomie Le Belvédère de bénéficier d'un tel financement afin de garantir ensemble la transition numérique. L'objectif étant de disposer d'un outil numérique commun entre le SAD et la Résidence, qui facilite la transmission des informations entre les deux structures mais aussi la coordination des interventions et le suivi des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise Madame la Présidente à signer toutes conventions, dossier de financement et subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

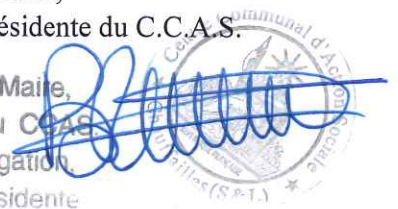
**Vote : unanimité**

LES MEMBRES PRESENTS

Pour copie conforme,

Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

**P/Mme le Maire,**  
**Présidente du CCAS**  
**et par délégation**  
**La Vice-Présidente**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 octobre 2025

Date des convocations  
28/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

**Nombre de membres :**

Convoqués : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

**Etaient présents** : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, THEVENET Marion, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, Mrs MILLET Jean-Michel, BLONDEAU Philippe

**OBJET : PREVISIONS 2026 – BUDGET ANNEXE AIDES A DOMICILE**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel 2026.

**Fonctionnement :**

Dépenses : 878 595,38 €  
Recettes : 878 595,38 €

**Investissement :**

Dépenses : 3 591,12 €  
Recettes : 3 591,12 €

**Vote : unanimité**

LES MEMBRES PRESENTS  
Pour copie conforme,  
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.

P/Mme le Maire,  
Présidente du C.C.A.S.  
et par délégation,  
La Vice-Présidente



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE CHAUFFAILLES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 octobre 2025

Date des convocations  
28/10/2025

L'an deux mille vingt cinq, le mardi vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la Présidence de Mme DUMOULIN Stéphanie

**Nombre de membres :**

Convoqués : 9  
Présents : 9  
Absents : 0

**Etaient présents** : Mmes DUMOULIN Stéphanie, BRUNEL Julie, THEVENET Marion, TROUILLET Marie-Claire, LABROSSE Marie-Claire, LAMURE Dominique, MICHEL Cécile, Mrs MILLET Jean-Michel, BLONDEAU Philippe

**OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS CCAS**

Madame la Présidente propose de reconduire sur l'exercice 2025 le versement de la prime de fin d'année au personnel du C.C.A.S., titulaires, stagiaires et contractuels de la collectivité avec une ancienneté de plus d'un an, et aux agents en congé de maladie ordinaire.

Le montant total de la prime pour l'année 2025 sera de **6 905 €**.

Ce montant est calculé en tenant compte de la hausse des traitements de la fonction publique et réparti comme suit suivant les services :

- Pour les agents du service CCAS : 178 €
- Pour les agents du service Aide à domicile : 4 921 €
- Pour les agents de la résidence le Belvédère : 1 806 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à effectuer la répartition de cette somme par arrêté précisant la liste des agents et le montant de leurs primes.

**Vote : unanimité**

LES MEMBRES PRESENTS  
Pour copie conforme,  
Mme le Maire, Présidente du C.C.A.S.  
P/Mme le Maire,  
Présidente du CCAS,  
et par délégation,  
La Vice-Présidente



Envoyé en préfecture le 30/10/2025

Reçu en préfecture le 30/10/2025

Publié le



ID : 071-267100543-20251028-2025\_29-DE